

Réunion d'orientation post-3^{ème}
18 février 2020



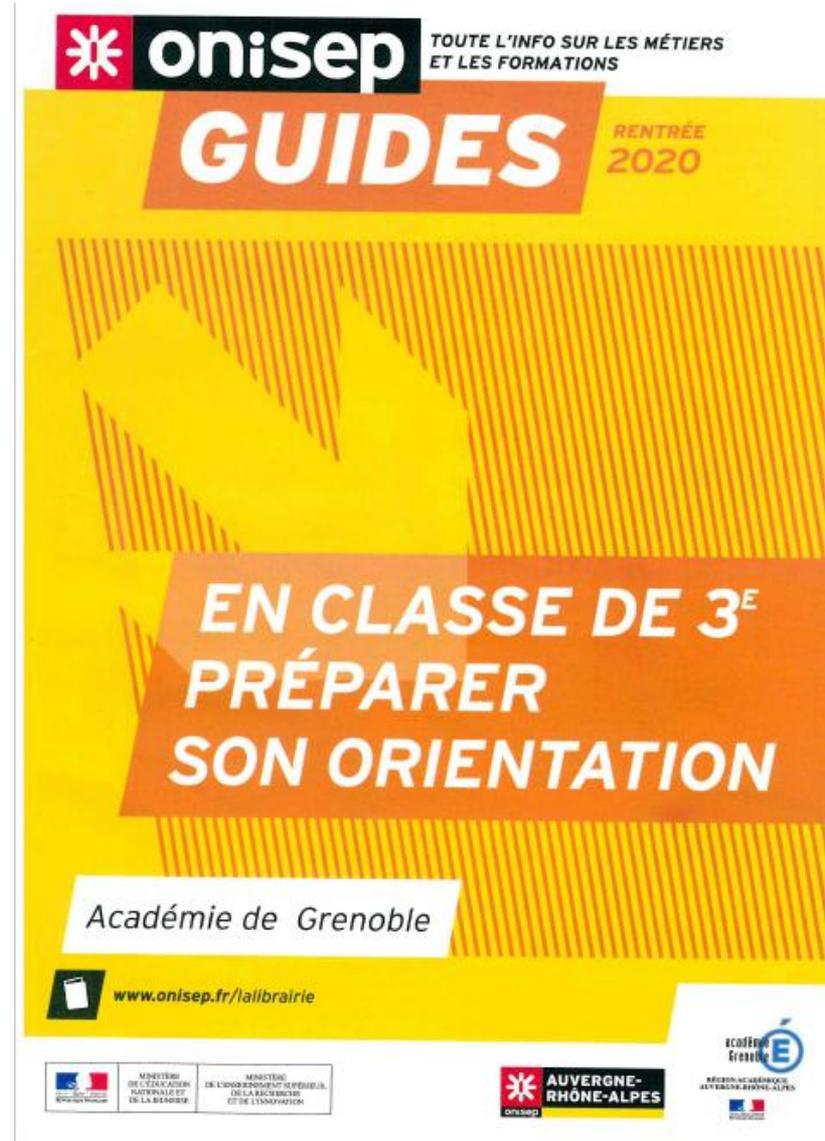
Points à traiter

- les possibilités de poursuites d'études après la 3^{ème}
- la spécificité de la 2^{nde} "générale et technologique", de la voie professionnelle, et du nouveau lycée
- les critères retenus pour affecter les élèves en 2^{nde} professionnelle, et les conseils pour optimiser les chances d'obtenir une affectation
- les formations qui nécessitent l'obtention d'une dérogation, et les critères retenus pour cette dernière
- le planning de l'orientation jusqu'en septembre prochain (périodes de vœux, demandes spécifiques, résultats, inscriptions)
- La possibilité d'effectuer ses vœux en ligne

Poursuites d'études après la 3^{ème}

Consulter la liste
des formations
Académiques (Lyon,
Grenoble, autres)

Guide
distribué à tous les
élèves de 3^e et
disponible pour toutes
les académies sur
www.onisep.fr





Réunion d'information
des parents d'élèves de 3^{ème} :

nouveau lycée

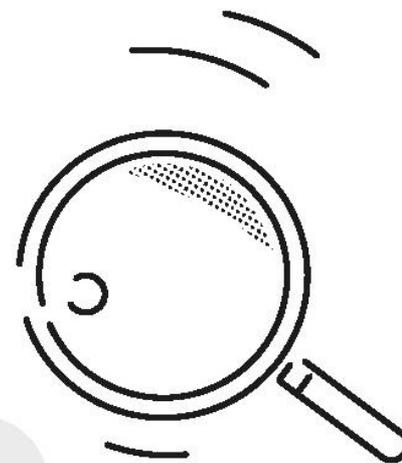
- Voie professionnelle
- Voie générale et technologique

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



Rentrée 2019

LE NOUVEAU LYCÉE, C'EST QUOI ?



2^{DE}

En classe
de seconde,
**consolidation des
apprentissages
fondamentaux**

**+ progressif
de la seconde
à la terminale**

+ d'accompagnement

**+ de personnalisation
des parcours**

**+ d'approfondissement
dans les programmes**

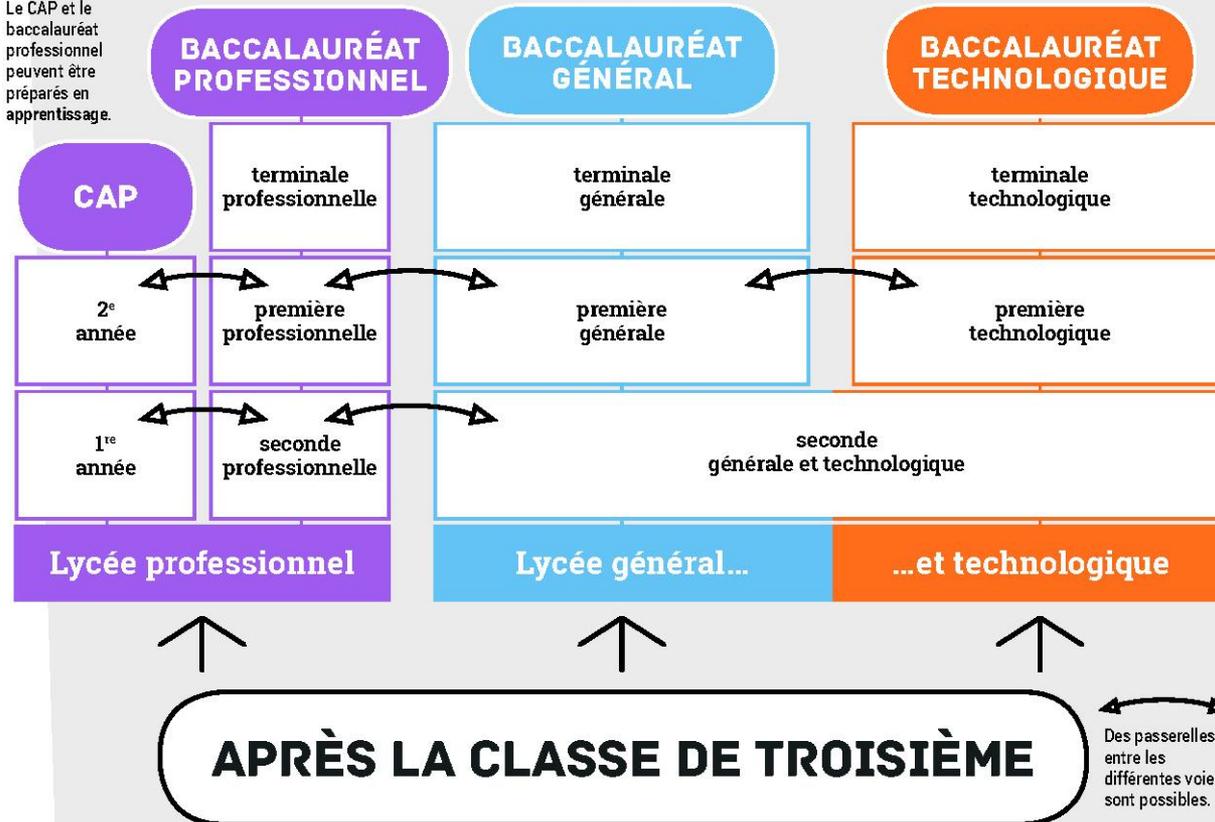
BAC

Un baccalauréat
**+ progressif
et + juste**

**+ de réussite
dans la poursuite
d'études
ou l'insertion
professionnelle**

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



La voie professionnelle

la voie professionnelle

pour se former aux métiers de demain

- La voie professionnelle permet aux élèves de suivre des enseignements concrets pour apprendre un métier rapidement.

- Deux diplômes professionnels peuvent être préparés :
 - Le CAP, en 2 ans, pour une insertion immédiate dans l'emploi ou une poursuite d'études;
 - Le baccalauréat professionnel, en 3 ans, pour s'insérer dans l'emploi ou poursuivre des études supérieures.

- La formation peut être suivie :
 - Sous statut scolaire dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année ;
 - En apprentissage dans un lycée ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.

La transformation de la voie professionnelle

Le lycée professionnel se transforme pour préparer les élèves aux métiers d'avenir et leur transmettre des savoir-faire d'excellence.

De nouvelles manières d'apprendre

- Des enseignements généraux plus concrets en lien avec les métiers, où des professeurs d'enseignements généraux et professionnels animent ensemble les séances de travail ;
- Un chef-d'œuvre à réaliser et à présenter à l'examen (BAC ou CAP), témoin des compétences acquises par les élèves au cours de leur cursus ;

La transformation de la voie professionnelle

Des parcours plus personnalisés

- Des parcours plus progressifs grâce à des classes de seconde par familles de métiers : les élèves choisissent un secteur d'activité en fin de 3^{ème}, puis choisissent leur spécialité de baccalauréat à la fin de la 2^{de}, avec une meilleure connaissance des métiers ;
- Plus d'accompagnement : 100 heures par an pour consolider les apprentissages, se renforcer en français et mathématiques, et construire son projet d'avenir ;
- Des passerelles entre l'apprentissage et le statut scolaire pour construire un cursus au plus près des besoins de l'élève.

La voie générale et technologique

- La 2nde GT est la dernière année de scolarité où tous les élèves d'une classe suivent les mêmes enseignements
 - Certains cours sont donc très difficiles pour les élèves, notamment pour des matières qu'ils ne suivront plus jamais ensuite
- Elle permet d'accéder soit à une 1^{ère} générale, soit à une 1^{ère} technologique

La seconde générale et technologique

Au lycée général et technologique, la
classe de seconde est commune à tous les élèves.

Ils suivent des cours communs

- Français
- Histoire – géographie
- Langue vivante A et langue vivante B
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique – chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Education physique et sportive
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologie

Ils bénéficient d'un accompagnement

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître ses acquis et ses besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie technologique ou la voie générale.

La voie technologique en 1^{re} et Terminale

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Mathématiques

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des séries proposées dans les établissements

Les élèves suivent des enseignements de spécialité de la série choisie :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

La voie GENERALE en 1^{re} et Terminale

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Enseignement scientifique

Les enseignements de spécialité permettent d'approfondir ce qui motive et qui prépare à l'enseignement supérieur.

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des enseignements de spécialité proposés dans les établissements

Les élèves suivent des enseignements de spécialité

- Arts
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)

Pour plus d'information sur l'orientation :

- Sur le lycée :

quandjepasselebac.education.fr

- Sur la seconde générale et technologique :

<http://www.secondes-premieres2019-2020.fr/>

- Sur la voie professionnelle :

onisep.fr/voie-pro

Affectation en CAP ou 2^{nde} Professionnelle:

- Critères retenus
- Comment optimiser les chances d'affectation?

Voie générale et technologique / Voie professionnelle:

Deux fonctionnements opposés.

Voie générale et technologique :

L'Etat crée autant de classes que nécessaire, en fonction du nombre d'élèves.
Un élève orienté par le conseil de classe en 2^{nde} GT peut donc exiger une place
(mais pas obligatoirement dans son lycée de secteur)

Voie professionnelle :

Le nombre de places est définies en fonction des débouchés, en partenariat avec les régions et les entreprises.

Un élève orienté par le conseil de classe en série professionnelle peut ne pas avoir de place, et donc redoubler, ou s'orienter en 2^{nde} GT (si le conseil de classe l'y a autorisé)

Pour les formations professionnelles

- Il n'y a pas de « sectorisation »
- Un accord passé avec le département de la Savoie donne les mêmes chances aux élèves du secteur de Belley que ceux de Savoie
- CAP et BAC Pro en lycée professionnel: **toutes les places sont limitées.**
- Un logiciel (Affelnet) classe les élèves selon leur dossier (résultats, bonus ...). Si l'élève n'est pas pris sur son 1er vœu, le logiciel étudiera le 2ème vœu, et ainsi de suite. D'où **l'importance de formuler un maximum de vœux !**
- Il est fortement conseillé de demander en dernier vœu la 2^{nde} GT afin que le conseil de classe puisse se prononcer sur un passage.

Dans quels cas demander un dérogation?

Quels critères sont pris en compte?

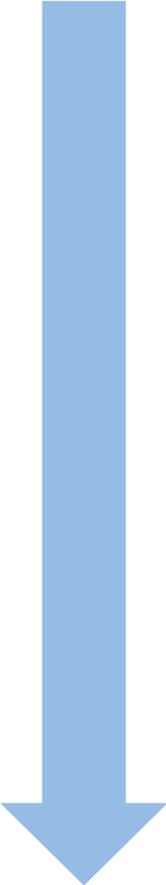
- Une dérogation peut être demandée pour l'entrée en 2nde GT
- En cas d'acceptation, l'élève peut intégrer un lycée qui n'est pas de son secteur
- Les parents s'engagent à amener leurs enfants à l'école eux-mêmes ou en transports en commun (pas de ramassage scolaire)

Critères d'acceptation des dérogations (uniquement en fonction des places disponibles):

1. Reconnaissance de handicap
2. Dossier médical
3. Elèves boursiers sociaux
4. Elèves boursiers au mérite
5. Fratrie dans l'établissement
6. Adresse en limite de secteur
7. (parfois) parcours scolaire particulier
(c'est-à-dire présence d'un enseignement qui n'existe pas dans le lycée de secteur)

Orientation: procédures et délais à respecter

Les étapes d'orientation en 3^{ème}

- 
- **De janvier à février**, les élèves et leur famille formulent leurs vœux provisoires sur la fiche de dialogue :
 - Seconde générale et technologique ;
 - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
 - 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
 - **Au conseil de classe du 2^e trimestre**, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis sur la fiche de dialogue.
 - **D'avril à mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs sur la fiche de dialogue.
 - **Au conseil de classe du 3^e trimestre**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
 - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
 - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
 - **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.

- Les vœux provisoires sont à définir en ce moment
- Les familles formuleront des vœux définitifs juste avant le conseil du 3^{ème} trimestre (1^{ère} semaine de juin)
- Pour ceux qui n'utilisent pas l'application en ligne, le collège intégrera ces vœux, avec les avis du conseil de classe, sur l'application « Affelnet » (une impression sera faite et fournie aux familles)
- Pour la série professionnelle, les places seront attribuées selon un barème basé à 50% sur la maîtrise des savoirs fondamentaux, et à 50% sur les résultats des bulletins

Procédures

Des vœux possibles dans l'académie de **LYON**

- AIN
- RHONE
- LOIRE

Des vœux possibles dans l'académie de **GRENOBLE**

- SAVOIE
- HAUTE-SAVOIE
- ISERE, DROME, ARDECHE

Autres académies: nous contacter dès que possible

- Mai: attribution des bonus médicaux
- Début juin: fermeture d’Affelnet
- Fin juin:
 - « Résultats » d’Affelnet: Transmission des décisions d’admission aux familles
 - Début de l’inscription en lycée
 - Publication des places vacantes
- 1^{ère} semaine de juillet: possibilité de refaire des vœux (« 2^{ème} tour ») / résultats d’Affelnet
- Début septembre: 3^{ème} tour d’Affelnet

Ressources pour l'orientation :

RDV avec un(e) Psy-EN au CIO

Centre d'information et d'orientation de Belley 04.79.81.08.65

www.orientation-lyon.org (« s'informer »)

www.onisep.fr

www.afira.onisep.fr => Atlas de la formation en Rhône-Alpes

Le diaporama sera disponible dès demain sur PRONOTE

Des questions?

Interventions des Directions des lycées de secteur

- Lycée du Bugey (Belley): salle polyvalente
- Lycée Marlioz (Aix-les-Bains): salle ETUDE2

Collège Henry-DUNANT
200 rue Claudius RICHARD
01350 CULOZ

